Novembre 2019

CPAS TELLIN

Programme Stratégique Transversal

2019 – 2024

Composé par le politique et l'administration.

Approuvé par le Conseil de l'Action Sociale du 14.11.2019.

Lexique

OS = Objectif stratégique : Qu'est-ce que le CPAS veut être ?

OO = Objectif opérationnel : Quels sont les leviers que le CPAS va activer pour atteindre l'objectif stratégique ?

P = Projet : Quel est le projet que le CPAS va concrètement développer pour atteindre l'objectif opérationnel et par là même l'objectif stratégique ?

M = Mission : Quelle est la mission que le CPAS va continuer à assurer pour atteindre l'objectif opérationnel et par là même l'objectif stratégique ?

i = Interne

e = Externe

Volet externe

OSe1 : Être un CPAS moteur de l'action sociale locale

OOe1 : Maintenir et améliorer les services sociaux actuellement développés au sein du CPAS

Me1 : le service social général

Me2 : le service de médiation de dettes

Me3 : le service de guidance budgétaire

Me4 : le service de guidance énergétique

Me5 : le service ILA

Me6 : le service mobilité

Me7 : Poursuivre le service de voiturage proposé par le service mobilité pour les particuliers (selon tarif arrêté) et pour les services internes du CPAS et les services externes (Commune, Ecoles, …) (moyennant refacturation)

OOe2 : Prendre des décisions pertinentes et concertées en matière d'aide sociale

Pe8 : Proposer un canevas de délibérations en matière d'intégration et d'aides sociales repris sur le serveur et alimenté régulièrement

Pe9 : Améliorer le processus administratif relatif à la proposition de délibération en matière d'aide sociale auprès du Conseil de l'Action sociale

Me10 : Organiser au moins une fois par mois, entre les assistants sociaux, une réunion de préparation des délibérations sociales à soumettre au Président du Conseil de l'Action sociale et au Directeur général lors d'une réunion préparatoire du Conseil de l'Action sociale

Me11 : Organiser, avant chaque séance du Conseil de l'Action sociale, une réunion entre un assistant social, le Président et le Directeur général afin de parcourir les dossiers

Me12 : Formaliser une réunion régulière de concertation et de mutualisation entre les assistants sociaux

OOe3 : Augmenter l'insertion sociale, socioprofessionnelle et professionnelle des usagers

Pe13 : Harmoniser, notamment en termes de suivi, la collaboration avec l'association Chapitre XII DEFITS et les autres associations d'insertion sociale et professionnelle

Me14 : Proposer, dès que cela est envisageable, un contrat article 60§7 au bénéficiaire d'un revenu d'intégration sociale

Me15 : Informer les usagers quant à leurs droits et les accompagner dans leurs démarches sociales

Pe16 : Continuer à proposer aux usagers qui sont dans les conditions des tickets Article 27 afin de favoriser la participation culturelle, sportive et sociale

Pe17 : Assurer une formation préqualifiante à destination des usagers de DEFITS

Entité porteuse : Commune (PCS)
Collaboration : CPAS

OOe4 : Contribuer à la cohésion sociale au moyen de l'épanouissement social et culturel

Pe18 : Favoriser les liens sociaux entre tous types de publics, notamment au moyen de l'organisation des activités du Pâchy tous les mardis (sensibilisations au droit des patients, aux risques informatiques, protection des consommateurs, jeux, scrapbooking et tricot, prévention, …).

Entité porteuse : Commune (PCS)
Collaboration : CPAS

Pe19 : Assurer l'entraide à l'égard des personnes peu mobiles (courses médicales, hospitalisation, …) au moyen de solutions de mobilité

Projet mis en place sous réserve de ressources humaines et financières complémentaires à négocier

Entité porteuse : Commune (PCS)
Collaboration : CPAS

Pe20 : Faciliter l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs en tant que visiteur, spectateur, au moyen de solutions de mobilité

Projet mis en place sous réserve de ressources humaines et financières complémentaires à négocier

Entité porteuse : Commune (PCS)
Collaboration : CPAS

Ose2 : Être un CPAS accueillant et ouvert à l'ensemble des citoyens

OOe5 : Proposer un accueil extrascolaire constructif et accessible aux familles précarisées

Me21 : Proposer un accueil extrascolaire après l'école, en ce compris le mercredi après-midi

Me22 : Proposer des plaines de vacances pendant les vacances d'été

Me23 : Proposer des stages durant les vacances scolaires de Toussaint, de Noël, de Carnaval et de Pâques

Me24 : Proposer une Ecole des devoirs où l'enfant en difficulté (scolaire, sociale, économique et/ou culturelle) peut se construire

Pe25 : Mettre en place une procédure visant à garantir aux parents des enfants fréquentant l'accueil extrascolaire une information complète et précoce quant aux activités mises en place pendant l'année

Pe26 : Mettre en place une procédure de collaboration avec les autres organisateurs de stages au niveau local afin de proposer une offre diversifiée et cohérente au niveau des stages proposés durant les vacances scolaires

Me27 : Continuer la collaboration avec les enseignants afin d'accroitre, dans le respect des règles déontologiques et du secret professionnel, les effets et les résultats de l'Ecole des devoirs

OOe6 : Maintenir les services proposés aux citoyens et prospecter quant au développement de nouveaux services aux citoyens

Me28 : Conserver la convention avec l'ADMR (garde à domicile et aides ménagères)

Me29 : Conserver la convention avec le Bilboquet (garde d'enfant)

Pe30 : Etudier le besoin relatif à la mise en place d'un service pluricommunal de repas à domicile

OOe7 : Initier, en misant le plus possible sur les partenariats et sur une approche intergénérationnelle, des projets inspirants pour le plus grand nombre, à portée informative et préventive, et qui portent une attention particulière aux publics précarisés et fragilisés

Pe31 : Organiser des évènements, conférences et animations de soutien à la parentalité (en collaboration avec divers acteurs tels que la Capucine, Pas à pas, AMO, …)

Pe32 : Organiser des évènements, conférences et animations en matière de santé physique, psychologique et mentale (isolement, assuétudes, …)

Pe33 : Organiser des évènements, conférences et animations, à destination des ainés (logement, autonomie, bien-être, participation à la vie collective, maintien à domicile, informations relatives aux « ateliers équilibre », …)

<u>Par exemple :</u>

- *Information sur le viager ;*
- *Information sur le « Samaritel » et les dispositifs similaires ;*
- *…*

Pe34 : Organiser des évènements, conférences et animations sur des sujets relatifs à la médiation de dettes et à la gestion budgétaire (GAPS)

Me35 : Se rendre, en fonction de l'ordre du jour, aux réunions du Conseil Consultatif des Ainés

OOe8 : Rendre les locaux du CPAS accueillants

Pe36 : Si possible, aménager un local destiné uniquement aux entretiens avec les usagers

Pe37 : Vu la difficulté, pour les PMR, d'accéder aux locaux du CPAS, étudier la possibilité d'acquérir du matériel connecté pour les visites à domicile

OOe9 : Communiquer avec les citoyens

Pe38 : Développer une méthodologie afin de diffuser les activités proposées par le CPAS au public le plus large

Me39 : Communiquer aux citoyens les projets menés par le CPAS via divers canaux d'information (bulletin communal, évènements FB, Pâchy, …)

Ose3 : Être un CPAS qui s'engage dans la transition écologique

OOe10 : S'engager dans la transition écologique

Pe40 (action transversale à tous les projets) : intégrer dans le modèle de fiche-projet un regard sur les améliorations à envisager afin que le projet soit le plus durable possible

Pe41 : Continuer à proposer aux usagers des animations dans le cadre du Plan d'Action Préventive en matière d'Energie (PAPE)